

EXPULSIONS

LA CAMPAGNE POUR LE *RIGHT TO COUNSEL* À NEW YORK

Marcos Ancelovici, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Les locataires sont souvent sans défense devant les expulsions. On a même souvent l'impression que le système judiciaire joue contre eux. Pourtant, la campagne pour le *Right to Counsel* (ou pour l'aide juridique) à New York montre qu'il peut en être autrement.

Les expulsions et les déplacements forcés de population sont peut-être les manifestations les plus violentes de la crise du logement. Bien que beaucoup d'expulsions puissent être informelles et résulter de menaces ou de harcèlement de la part des propriétaires, les expulsions sont, au sens strict, le produit d'un processus légal très encadré qui passe nécessairement par un tribunal où un juge donne un ordre de la cour mis en œuvre par un huissier ou la police.

Il y a différentes façons de s'opposer aux expulsions. On peut agir en amont et essayer de développer des campagnes visant à peser sur les lois et les politiques publiques. On peut aussi agir en aval et avoir recours à l'action directe pour essayer de bloquer physiquement l'expulsion. Entre les deux, la cour est un espace asymétrique central où propriétaires et locataires s'affrontent à armes inégales. Au Québec, il y a chaque année entre 30 000 et 50 000 demandes d'expulsion qui passent par le Tribunal administratif du logement (TAL). Il faut garder à l'esprit qu'une expulsion ne touche pas simplement un individu, mais un ménage incluant potentiellement plusieurs personnes. 50 000 demandes d'expulsion peuvent ainsi vouloir dire que plus de 100 000 ou même 200 000 personnes sont touchées chaque année au Québec.

Dans une ville comme New York, une des plus chères au monde, la situation est encore plus dramatique. Selon le Furman Center de l'Université de New York, en 2017 il y a eu 176 590 demandes d'expulsion (*eviction filings*) soumises aux différents tribunaux du logement (*housing court*) de la ville de New York (il y a un tribunal du logement dans chacun des 5 *boroughs* de la ville – Manhattan, Brooklyn, Bronx, Queens et Staten Island)¹. On parle donc de plusieurs centaines de milliers de personnes affectées annuellement.

Les quartiers les plus pauvres, où sont concentrées les populations racisées, sont les plus touchés, particulièrement le sud-ouest du Bronx et le centre et l'est de Brooklyn. Même si toutes ces demandes d'expulsion ne se concrétisent pas, les conséquences peuvent être énormes dans la mesure où les locataires visés peuvent ensuite finir sur des listes noires et avoir encore plus de difficultés à trouver un logement.

Pourtant, lorsque les tribunaux du logement de New York ont été créés en 1973, ils étaient censés contribuer à une application juste et équitable du droit. Mais dans la mesure où la grande majorité des propriétaires (entre 90 et 97,6%) étaient représentés par un·e avocat·e, tandis que c'était le cas d'une toute petite proportion de locataires (entre 11,9 et 15%), la majorité des jugements servaient les intérêts des propriétaires aux dépens de ceux des locataires². Lorsque les locataires bénéficiaient d'une représentation légale en cour, la proportion de jugements allant à leur rencontre passait de 51 à 22%³. Développer une forme d'aide juridique pour les locataires est alors apparu comme une façon relativement simple de faire baisser le nombre d'expulsions.

LA *RIGHT TO COUNSEL* NYC COALITION

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la campagne pour l'aide juridique (le *Right to Counsel*) en matière de logement lancée par le CASA (Community Action for Safe Apartments), un groupe communautaire du sud-ouest du Bronx, en 2012⁴. Celui-ci commence par produire un rapport sur la situation, mais la dynamique accélère en mars 2014 lorsque deux démocrates membres du Conseil municipal de New York – Mark Levine et Vanessa Gibson – présentent le projet de loi Intro-214 pour forcer la Ville à couvrir les frais de représentation légale des résident·es à bas revenus confrontés à une expulsion. Bien que CASA accueille positivement cette initiative, il tient aussi à maintenir son autonomie et crée, avec plus de 25 groupes communautaires et de défense des droits, une coalition exigeant non seulement que la Ville couvre les frais de représentation, mais aussi que le *droit* à l'aide juridique soit inscrit dans la loi⁵.

Malgré une augmentation massive du financement de l'aide juridique entre 2013 et 2016, la coalition a recours à une diversité de modes d'action pour faire pression sur la Ville de New York. Elle produit des rapports, des vidéos d'information et des manuels pour les activistes du droit au logement. Elle organise des assemblées qui attirent plus de 500 personnes ainsi qu'un forum à la New York Law School qui attire plus de 450 personnes et des personnalités juridiques et politiques. Elle développe un plan de mise en œuvre de la réforme législative qu'elle présente dans plusieurs